



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

USAID Benin

Déclaration Annuelle de Programme (APS)-

Renforcement des services, de la
demande et des systèmes de santé

June 2023

Ordre du Jour

1. Description du programme universel APS
2. Portée
3. Cadre de résultats
4. Composante 1
5. Composante 2
6. Composante 3
7. Informations sur la candidature et la soumission
8. Questions et réponses sur l'industrie

Description du Programme Universel

Cette déclaration annuelle de programme (APS) de l'USAID Bénin est une réponse stratégique et globale aux principaux défis auxquels est confronté le secteur de la santé.

OBJECTIF : Renforcer les services, la demande et les systèmes de santé au Bénin. Cela contribue directement à l'objectif stratégique 2022-2027 de l'USAID/Bénin - "Le Bénin est plus capable d'encourager une société plus saine, plus stable et plus démocratique".

Portée

Partenariat de 5 ans comprenant 3 volets :

1. Renforcement des systèmes de santé (18 - 20 millions de dollars)
2. Services des établissements de santé (22 - 25 millions de dollars)
3. Renforcement des résultats de santé communautaire (18 - 20 millions de dollars)

Résultats attendus

Afin d'atteindre l'objectif primordial au Bénin, l'APS est construit autour de la suivante théorie de changement :

SI le système est renforcé ; et

SI l'accès aux services est amélioré ; et

SI la qualité des services est améliorée ; et

SI le leadership, la gestion, la responsabilité et la gouvernance du secteur de la santé sont renforcés ;

ALORS l'état de santé du Bénin sera amélioré.

Cadre de résultats

OBJECTIF: Renforcer les services, la demande et les systèmes de santé au Bénin.

RI 1 : Systèmes de santé renforcés				RI 2 : Augmentation de la demande, de l'accès et de la qualité des services				RI 3 : Amélioration du leadership, de la gestion, de la responsabilisation et de la gouvernance du secteur de la santé renforcé		
Sous 1.1 : Renforcement des ressources humaines pour la santé	Sous 1.2 : Augmentation de la disponibilité et de l'utilisation des données pour la prise de décision dans le secteur de la santé	Sous 1.3 : Utilisation optimisée des ressources pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé	Sous 1.4 : Politiques et directives du secteur de la santé effectivement mises en œuvre	Sous 2.1 : Accès accru aux interventions de soins de santé à fort impact fondées sur des données probantes au niveau des établissements et de la communauté	Sous 2.2 : Amélioration des connaissances, des pratiques et des comportements de recherche de soins	Sous 2.3 : Prestataires du secteur privé engagés	Sous 2.4 : Engagement accru des communautés locales et des parties prenantes dans les activités de santé	Sous 3.1 : Amélioration des performances et de la responsabilisation du ministère de la Santé à tous les niveaux	Sous 3.2 : Des données de qualité sont collectées et gérées pour une prise de décision rapide à tous les niveaux	Sous 3.3 : Augmentation de la capacité de gestion/entités administratives pour gérer, financer et coordonner les activités de santé de manière transparente

Composante I : Renforcement des systèmes de santé

(National, Tous les départements)

- Renforcera les ressources humaines, la prise de décision basée sur les données, l'expansion de la couverture sanitaire universelle (CSU), ainsi que la gouvernance et la responsabilité du ministère de la Santé :
 - Accroître la disponibilité et l'utilisation des données pour la prise de décision dans le secteur de la santé
 - Optimiser l'utilisation des ressources pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé
 - Mettre en œuvre efficacement les politiques et directives du secteur de la santé

Les résultats souhaités

- Renforcement de la gestion des ressources humaines pour la santé
- Disponibilité et utilisation accrues des données pour la prise de décision dans le secteur de la santé privé et public
- Augmentation de la mobilisation des ressources nationales et des investissements du secteur privé pour la santé
- Renforcement de la mise en œuvre et de la mise à l'échelle du programme de couverture sanitaire universelle (AM-ARCH)
- Renforcement du leadership, de la gestion, de la gouvernance (LMG) et de la responsabilité du secteur de la santé

Composante 2 : Services des établissements de santé

(24 communes des départements de l'Atacora [9], de la Donga [4], du Mono [6] et du Plateau [5])

- Fournira un soutien complet aux différents niveaux du ministère de la Santé (central, départemental et établissement) pour garantir que des soins de santé maternelle, néonatale, infantile et juvénile de qualité sont offerts dans les centres de santé publics et privés :
 - Coordination et gestion des services de santé de qualité et continuum de soins offerts dans les établissements publics et privés pour la mère, les nouveau-nés et les enfants
 - Renforcement des capacités des prestataires de santé
 - Analyse des données pour la prise de décision liée à la santé maternelle, néonatale et infantile

Les résultats souhaités

- Amélioration du système de soins continus pour les femmes enceintes, les nouveau-nés et les enfants
- Amélioration de la gestion des soins obstétricaux et néonataux d'urgence
- Amélioration de la qualité des services à fort impact pour le paludisme, la santé maternelle et infantile et la planification familiale au niveau des établissements de santé
- Autonomisation des adolescents et des jeunes en matière de santé sexuelle et de la reproduction
- Amélioration du leadership, de la gestion, de la responsabilité et de la gouvernance au niveau des établissements de santé

Composante 3 : Renforcement des résultats de santé communautaire

(21 Communes des Départements du Mono [4], de la Donga [3], de l'Atacora [9] & du Plateau [5])

Soutiendra le renforcement du réseau de programmes de santé communautaire interdisciplinaires pour améliorer la qualité, l'accès et l'utilisation des services à fort impact tout en augmentant l'administration locale et l'engagement des citoyens dans les services de santé communautaires.

Admissibilité limitée à une entité locale (définie dans l'ADS 303) :

entité locale désigne un individu, une société, une organisation à but non lucratif ou un autre groupe de personnes qui :

- (1) est légalement organisée en vertu des lois de ;*
- (2) a pour principal lieu d'affaires ou d'opérations à ; et*
- (3) est (A) majoritairement détenue par des personnes qui sont des citoyens ou des résidents permanents légaux de ; et (B) géré par un organe directeur dont la majorité sont des citoyens ou des résidents permanents légaux d'un pays qui reçoit de l'aide.*

Les résultats souhaités

- Engagement accru des communautés locales et des parties prenantes dans les activités de santé communautaire
- Amélioration des connaissances, des pratiques et des comportements de recherche de soins de la communauté sur les principaux problèmes de santé grâce à des activités efficaces de communication pour le changement de comportement social (CCSC)
- Couverture accrue des services par les ASC dans les communautés locales
- Amélioration des compétences techniques et des performances des ASC et des Agents de Santé Communautaires Qualifiés (ASCQ)
- Capacité accrue des dirigeants locaux, des mairies et de l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) à gérer et à financer les activités de santé communautaire

— Informations sur la candidature et la soumission

Phase I - Documents conceptuels

Les candidats doivent d'abord soumettre un document conceptuel avant d'être invités à soumettre la candidature complète s'ils sont éligibles.

Le document conceptuel :

- est un court document de dix (10) pages où le demandeur donne un aperçu de son idée ;
- doit être soumis en anglais ou en français;
- doivent respecter les sections et les limites de pages correspondantes trouvées dans l'APS.

Phase I - Documents conceptuels

- **Les documents conceptuels seront évalués sur une base réussite/échec selon :**
- **Critère d'examen du mérite n° 1 - Approche technique :** La mesure dans laquelle le document conceptuel propose des approches judicieuses pour atteindre les résultats attendus pour chaque composante décrite dans l'APS
- **Critère d'examen du mérite n ° 2 - Résultats attendus du programme :** La mesure dans laquelle le candidat décrit comment les extrants proposés permettront d'atteindre les résultats attendus détaillés dans l'APS
- **Critère d'examen du mérite n ° 3 - Capacité organisationnelle et de gestion :** la mesure dans laquelle le candidat et ses sous-bénéficiaires démontrent la capacité institutionnelle à atteindre les résultats escomptés

Développement de concept

- Les candidats ont la possibilité de répondre aux trois composants, à un composant ou à deux composants.
- Si le demandeur répond à plus d'un volet, un document conceptuel distinct sera requis pour chaque volet.
- Les documents conceptuels des candidats reçus après la clôture du premier tour seront examinés, tant qu'il existe un besoin continu de concepts et que des fonds restent disponibles.
- La demande d'une deuxième série de documents conceptuels sera annoncée sur le site [Web Grants.gov](http://Web.Grants.gov) et sera basée sur le besoin continu d'idées innovantes dans le cadre d'un ou plusieurs des composants et de la disponibilité des fonds.
- Si le concept d'un candidat n'est pas retenu au premier tour, l'organisation peut soumettre un autre document conceptuel lors d'un tour ultérieur.

Phase 2 - Demande complète

Candidature complète - Les candidats qui ont reçu un « laissez-passer » seront invités à soumettre une candidature complète

- Les instructions complètes et les critères de candidature seront fournis au(x) candidat(s) sélectionné(s).
- Le NOFO fournira des instructions complètes pour la soumission d'une demande complète.
- La demande complète détaillera et développera le(s) concept(s) proposé(s) à l'origine.
- La demande complète exige également que le demandeur remplisse des formulaires USG spécifiques et fournisse des informations supplémentaires dont l'USAID aura besoin pour aller de l'avant avec un instrument de mise en œuvre approprié.
- Toutes les candidatures complètes seront examinées pour leur mérite technique par rapport aux critères d'examen / d'évaluation du mérite des candidatures complètes par le comité d'examen du mérite.

LES PRÉVISIONS

1



Date limite de
soumission de la
note conceptuelle
23 Juin 2023

2



Publication prévue de
l'appel d'offres
complet
Août 2023

3



Date limite prévue
pour la soumission
des propositions
complètes
Septembre 2023

4



Date de clôture de
l'APS : 1^{er}
Novembre 2023

Questions et réponses

